Mesures prises préalablement au recours à l'activité partielle :

- [ ] Réduction concertée de la durée du travail
- [ ] Prise de jours RTT
- [ ] Attribution de congés payés
- [ ] Modification de l'activité, diversification des marchés
- [ ] Formation
- [x] Autres : coronavirus (il y a une coche sur le site)

Veuillez préciser :

.....
.....
.....
.....
.....

IV - Demande pour l'établissement :

Période prévisionnelle d'activité partielle : du /___/___/ /___/___/ /___/___/___/___/ (jj/mm/aaaa)
au /___/___/ /___/___/ /___/___/___/___/ (jj/mm/aaaa)

Effectif concerné par l'activité partielle (en personnes physiques) : .....
(Vous devez prendre en compte la totalité de l'effectif de l'établissement susceptible d'être placé en activité partielle pendant toute la période prévisionnelle)

Nombre total d'heures demandées pour la période prévisionnelle d'activité partielle :
(Vous devez indiquer ici le volume global d'heures chômées que vous souhaitez vous voir autorisé pendant toute la durée prévisionnelle de sous-activité).

Jours habituellement travaillés dans la semaine :

☐ **Lundi** ☐ **Mardi** ☐ **Mercredi** ☐ **Jeudi** ☐ **Vendredi** ☐ **Samedi** ☐ **Dimanche**

NOM et Prénom des salariés	Préciser si le salarié est Apprenti - Ctt Professionnalisation - TH - Autres (préciser)	Durée Hebdomadaire habituelle 35 max	Durée Hebdomadaire PENDANT le Chômage Partiel

Exemple : Salarié X à 35h habituellement en Chômage partiel du 01/03 au 31/05/2020

Monsieur X	CDI	35h	455h (13sem à 35h)